



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-32

Objet : Élaboration du Schéma de la fréquentation des espaces naturels phase 1 : mise en place de l'observatoire et expérimentation du schéma – demande de subvention FEDER

Monsieur le Président expose :

- Que le schéma de gestion de la fréquentation est un des plus gros programmes du Parc pluriannuel engagé en 2008, qui a vocation à répondre aux problèmes liés à la sensibilité des espaces face à une demande de loisirs et d'activités en espaces naturels croissante, et aux conflits d'usage qui vont de pair.
- Que la mise en place d'un observatoire de la fréquentation des espaces naturels permettra de disposer d'une bonne connaissance de la nature et de la répartition de la fréquentation, des différentes pratiques et des comportements des usagers, ainsi que les impacts, dont les conflits d'usages, nuisances, créés sur l'environnement.
- Qu'en parallèle, de ce recueil de données initiales, la réalisation de « sites expérimentaux » du schéma de la fréquentation doit permettre une expérimentation du principe d'élaboration du schéma et une première évaluation de l'observatoire.
- Que par délibération n° CS-2009-27, le travail engagé sur le choix des sites expérimentaux permettant la mise au point d'une méthodologie (dans le cadre du schéma) de « sites d'accueil » a été réalisé.
- Que les critères de qualité contribuant à limiter l'impact environnemental en veillant à l'intégration paysagère ont vocation à contribuer également à la régulation des flux de fréquentation.
- Que pour conclure, cette 1ère phase de la mise en œuvre du schéma de la fréquentation est donc un outil de base qui doit permettre le partage de l'information et le travail partenarial. Egalement outil évolutif, il donnera au départ un diagnostic, puis permettra régulièrement d'observer l'évolution des pratiques et impacts.
- Qu'une demande de financement complémentaire est nécessaire pour finaliser ce programme pluriannuel, sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement	Dépenses		Ressources		
	Postes principaux de dépenses	Montant en Euro	Aides publiques		
NB : les assiettes éligibles des co-financeurs peuvent être différentes.	ETUDES		Etat		%
	Création de la base de données	16 672,24 €			
	Inventaire des pratiques et des sites, impacts	10 787,92 €			
	Etude méthodologique préalable à la mise en place des éco-compteurs	28 440,88 €	Région	68 712,00 €	33,03%
	EQUIPEMENTS PETITS MATERIELS		CG	5 272,89 €	2,53%
	Eco-compteurs	41 860,00 €			
	Petit matériel et équipement divers	3 000,00 €			
	Aménagements sur 2 sites expérimentaux d'accueil du public	65 780,00 €	UE	92 453,42 €	44,44%
	DEPENSE DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT				
	directeur (5 jours)	2 500,00 €			
	chef de projet (86 jours)	21 500,00 €			
	équipe projet (16 jours)	4 000,00 €	Auto-financement*	41 602,69 €	20%
	assistant d'étude (60 jours)	6 000,00 €			
	communication (20 jours)	3 000,00 €			
	suivi administratif et financier (15 jours)	4 500,00 €			
	TOTAL TTC	208 041,00 €	TOTAL		

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu les délibérations CS-2008-34 et 35 et CS-2009-27

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver le projet et son contenu ;**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **De solliciter une aide de l'Europe au titre du PO FEDER 2007-2013, d'un montant de 92 453,42 € (quatre vingt douze mille quatre cent cinquante trois euros et quarante deux centimes) ;**
- **De terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;**
- **De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2019 en vue de contrôles français ou communautaires ;**
- **De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ;**
- **D'inscrire la part d'autofinancement du maître d'ouvrage au budget ;**
- **D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-33

Objet : Sites expérimentaux du schéma de la fréquentation des espaces naturels 1ère année – demande de subvention Région PACA

Monsieur le Président expose :

- Que le schéma de gestion de la fréquentation est un des plus gros programmes du Parc pluriannuel engagé en 2008, qui a vocation à répondre aux problèmes liés à la sensibilité des espaces face à une demande de loisirs et d'activités en espaces naturels croissante, et aux conflits d'usage qui vont de pair.
- Que dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la fréquentation des espaces naturels et en parallèle de ce recueil de données initiales, la réalisation de « sites expérimentaux » du schéma de la fréquentation doit permettre une expérimentation du principe d'élaboration du schéma et une première évaluation de l'observatoire.
- Que par délibération n° CS-2009-27, le travail engagé sur le choix des sites expérimentaux permettant la mise au point d'une méthodologie (dans le cadre du schéma) de « sites d'accueil » a été réalisé.
- Que le but de l'aménagement sur le site du Pont Romain vers Romanin (Eygalières, St Rémy de Pce), fortement dégradé par la circulation motorisée non autorisée, est d'induire un comportement respectueux par une ambiance de « site naturel », en laissant parler le patrimoine naturel et historique.
- Que le site du barrage des Peiroou (St Rémy de Pce) présente des enjeux de gestion de flux importants, au regard notamment des contraintes d'accès et de DFCI et que l'aménagement doit permettre de modifier les comportements et le regard porté sur l'environnement par la préservation des zones fragiles, particulièrement la roselière.
- Que le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES		€ TTC
Sites expérimentaux : 1^{ère} année de programmation travaux sur 2 sites	65 780,00	CONSEIL REGIONAL PACA	40%	26 312,00
		FEDER	40%	26 312,00
		AUTOFINANCEMENT	20%	13 156,00
Total estimatif prévisionnel	65 780,00	TOTAL prévisionnel	100%	65 780,00

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Vu la délibération CS-2009-27,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- De solliciter une aide du Conseil Régional PACA, d'un montant de 26 312 € (vingt six mille trois cent douze euros) ;
- D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette délibération ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-34

Objet : PLEE (Plan Local Energie Environnement) : demande de subvention pour action formation élus et techniciens des communes du Parc sur gestion économe de l'eau

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du Plan Local Energie Environnement du Parc naturel régional des Alpilles (validé dans le cadre de la délibération N° CS-2008-36), il est prévu d'organiser une formation sur la gestion de l'eau à destination des techniciens et des élus des communes du Parc (Action 2.2. de l'année 1).
- Que cette action prévoit l'intervention d'un organisme de formation pour un coût de 7.700 euros.
- Que le Plan de financement de l'action prévoit de solliciter le cofinancement :
 - du Conseil Régional à hauteur de 20% du montant de cette prestation
 - de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30% du montant de cette prestation.
- Que les 50 % restants seront autofinancés par le Syndicat Mixte de gestion du PNRA.
- Que cette formation sera dispensée à titre gratuit pour les communes.
- Que la part d'autofinancement a été prévue et votée au BP 2009.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer pour autoriser la demande de financement auprès du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider le plan de financement suivant :**

Dépenses		Recettes		Part de financement
Montage de la formation	2500 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	1540 €	20%
Interventions	5200 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	2310 €	30%
		Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles (autofinancement)	3850 €	50%
TOTAL	7700 €	TOTAL	7700 €	100%

- **De solliciter, sur cette base, le Conseil régional et l'ADEME**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-35

Objet : Observatoire photographique des paysages des Alpilles : demandes de subventions

Monsieur le Président expose :

- Que dans l'objectif de préserver et valoriser les paysages des Alpilles, la charte prévoit, dans son objectif 26 la mise en place d'un observatoire des paysages.
- Qu'une information avait été faite en Comité Syndical afin de réunir un comité de pilotage réunissant les structures techniques et politiques concernées : Parc naturel régional des Alpilles (Présidence, Direction, Aménagement du Territoire et qualité de Vie, Connaissance et Vie du Territoire), Région PACA, DIREN PACA, CG13, ONF, Archives départementales, Service Départemental Architecture et du Patrimoine, CAUE, Intercommunalités (Vallée des Baux, Agglopro Provence, ACCM, Pays d'Arles), Alpes de Lumières, Associations : (RAPNARA, Association Patrimoine et perspectives), personnes ressources.
- Que l'observatoire photographique des paysages repose sur la constitution d'un fond d'images photographiques prises d'un même point de vue à des intervalles de temps réguliers (saisons, années...). Il est constitué d'un volet prospectif et d'un volet rétrospectif (base d'archives).
- Que comme pour de nombreux Parcs Naturels Régionaux, qui en sont déjà dotés, il permettra de suivre et accompagner l'évolution du paysage en étant un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire, de support à des recherches scientifiques ou études opérationnelles, ou une ou encore un projet de sensibilisation (éducation à l'environnement et aux paysages, communication...) fédérateur, et à vocation pédagogique, avec une forte valorisation artistique et culturelle, partagé par le plus grand nombre d'acteurs locaux et vecteur de communication sur la qualité patrimoniale et la richesse de nos paysages...
- Que pour mener un bien ce projet, il est prévu de confier une mission globale à un prestataire, comprenant une identification des enjeux paysagers sur le territoire, des séries de prises de vues sur 2 ou 3 ans, et la réalisation de supports permettant de faire vivre cet observatoire.
- Que les enjeux paysagers et les secteurs de prise de vues seront déterminés avec le comité de pilotage et cibleront : les paysages remarquables et patrimoniaux, et les éléments constitutifs et structurants des paysages des Alpilles (cf. directive paysagère), le paysage ordinaire, les secteurs en mutation probable.
- Que le comité de pilotage aura pour mission de décliner les typologies de prises de vue en déterminant les localisations géographiques de celles-ci et des sujets photographiés, de faire le choix des prises retenues pour les missions de répétitivité, ainsi que les fréquences. Dans un premier temps il aura la charge d'identifier la mission confiée à un prestataire.
- Qu'au terme de cette mission, qui a pour objet la mise en place de l'outil et son protocole de suivi, avec les premières séries de photos prises par un photographe, et faisant l'objet d'un document diffusable, le suivi de l'observatoire et la poursuite des séries photos pourra être faite en interne avec le même matériel.
- Qu'il est prévu que cette opération soit réalisée en 2010 et 2011.
- Que le budget de cette opération, pour mener à bien l'ensemble des objectifs présentés pour cet observatoire (outil d'observation, support pédagogique, valorisation artistique), est de 50 000€.
- Que cette action figure au programme du plan d'actions triennal du contrat pluri annuel de gestion intégrée environnementale pour les années 2009 et 2010.
- Que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Elaboration d'un OPP	50 000 €	DIREN Région	80 %	40.000 €
		Autofinancement	20 %	10.000 €
Total	50 000 €	Total		50 000 €

- Que la Région et la DIREN doivent être officiellement sollicitées
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **De solliciter, sur cette base, le Conseil régional et la DIREN ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermay Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-36

Objet : LEADER : dépôt d'une candidature en vue de bénéficier de financements pour l'organisation d'une opération de sensibilisation et de conseil « Intégration du paysage dans les opérations d'aménagement et de développement durable

Monsieur le Président expose :

- Que la Parc naturel régional des Alpilles s'est inscrit dans la démarche d'un programme LEADER à l'échelle du Pays d'Arles.
- Que le Parc naturel régional des Alpilles a vocation à s'inscrire dans des dispositifs d'accompagnement des communes et des acteurs pour la mise en œuvre d'un aménagement du territoire plus durable.
- Que cette politique d'accompagnement doit passer par la mobilisation d'acteurs, l'information, la sensibilisation et la formation.
- Que dans le cadre du volet « Paysage » du programme LEADER, il est proposé de faire acte de candidature en vue d'émarger aux financements LEADER autour d'un projet de sensibilisation et d'accompagnement à destination des élus et des acteurs.
- Qu'il est nécessaire d'indiquer au Comité de programmation LEADER une enveloppe financière.
- Que ce projet aurait une enveloppe globale maximum de 80.000 euros avec un financement couvert à 100%, car les 20% d'autofinancement seraient assurés par de l'ingénierie interne valorisée.
- Ceci exposé, il est demandé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De faire acte de candidature dans le cadre du programme LEADER, sur la base des éléments sus exposés ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-37

Objet : Maison du Parc - candidature pour l'appel à projet « 100 bâtiments exemplaires » - Région / ADEME

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de l'instruction de la recherche de financement pour la réalisation des travaux de la Maison du Parc, les services du Syndicat Mixte ont engagé plusieurs démarches en vue de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation.
- Que dans ce cadre-là, parmi les lignes budgétaires mobilisables, la Région et l'ADEME nous demandent de présenter notre candidature pour l'appel à projet « 100 bâtiments exemplaires ».
- Qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription de notre Syndicat Mixte maître d'ouvrage dans cet appel à projet par le biais d'une délibération à joindre au dossier de candidature.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu l'enjeu que représente la réalisation de la Maison du Parc pour le territoire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De faire acte de candidature pour l'appel à projet « 100 bâtiments exemplaires » au titre de la Maison du Parc Naturel Régional des Alpilles, et de prétendre de fait à la mise à disposition d'une AMO pour l'instruction du projet ;**
- **De solliciter en ce sens la Région et l'ADEME sur la base des documents et plan de financement élaborés à l'issue de la mission de programmiste ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-38

Objet : Maison du Parc - plan de financement et sollicitations financières

Monsieur le Président expose :

- Que suite à l'acquisition du bâtiment dit de la Cloutière, en vue de la création de la Maison du Parc et réalisé grâce à la contribution financière du Conseil Général (40 %), du Conseil Régional (40 %) et des communes du Parc (St Rémy 10 %, les 15 autres communes 10 %), une mission de financement a été notifiée, après consultation de marchés publics afin de bénéficier du programme technique détaillé permettant d'apprécier l'enveloppe nécessaire à l'engagement de la phase réalisation.
- Que cette mission, aujourd'hui en cours d'achèvement, a permis d'évaluer à 3 680 000 € le montant global de l'opération visant une Maison du Parc exemplaire en terme d'énergie, d'éco-habitat, de restauration, de capacités d'accueil, d'appréhension des handicaps, de lieu de travail et de lieu fédérateur pour les acteurs.
- Que dès le départ, il a été annoncé et convenu que pour cette phase, et conformément aux lois et règlements en vigueur qui le permettent pour le PNR, un financement à 100 % serait demandé sans solliciter à nouveau les communes du territoire déjà engagées sur la phase acquisition.
- Que la Région Provence Alpes Côte d'Azur, a souhaité, dès le départ, rappeler sa volonté de forte implication technique et financière dans cette opération en lien avec le niveau d'exigence et d'exemplarité attendu du projet.
- Que l'Etat qui n'avait pas participé à l'acquisition avait également annoncé qu'il serait partie prenante sur la phase travaux (notamment par le biais de la DREAL ou de l'ADEME ou autre).
- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est également le partenaire stratégique et historique pour le Parc.
- Que dans la mesure du possible un appel à des fonds Européens sera également à appréhender pour la réalisation de l'opération à condition que cela n'implique aucun retard dans sa réalisation.
- Que sur cette base, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer pour la validation du Plan de financement permettant la réalisation de la Maison du Parc sur le site de la Cloutière en vue de solliciter chacun des financements concernés.

Le Comité syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les documents issus de la phase programmation,

Après en avoir délibéré, **à la majorité (1 abstention) des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter le plan de financement suivant pour la mise en œuvre de la réalisation des travaux pour la Maison du Parc et en vue de solliciter les financements concernés ;**

DEPENSES	RECETTES	
3 680 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Etat (via ADEME, DREAL, autre...) - Conseil Général des Bouches du Rhône - Europe 	100 %

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-39

Objet : Fête du Parc 2009

Monsieur le Président expose :

- Que la Région PACA a souhaité à nouveau fêter ses Parcs naturels régionaux, dont le Parc naturel régional des Alpilles. Ceci par le biais d'une manifestation qui se déroulera le 27 septembre à Mouriès et pour laquelle les acteurs et les élus ont été informés.
- Que la Région étant maître d'ouvrage, la prise en charge financière de l'essentiel de l'opération est assurée par le Conseil régional.
- Qu'une enveloppe est prévue pour le Parc.
- Qu'en vue de la demande de financement, il est rappelé le souhait des parcs, partagé par la Région, en réunion le 4 mai dernier :
 - d'une opération éco responsable intégrant le volet handicap
 - d'une prise en charge par la Région de la quasi-totalité de l'opération dont elle est maître d'ouvrage
 - d'un budget de 10.000 € alloué à chaque parc pour les animations, visites et compléments d'organisation
 - d'un budget de 3.000 € incluant le montant des frais remboursés aux participants au repas, l'achat de denrées complémentaires, lors de la fête 2008, le budget temps/homme imprévu qui a du être alloué à la régularisation de la situation.
- Que ce dernier volet de 3.000 € fera l'objet d'une autre demande de subvention (autre délibération).
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Fête du Parc	12.500 €	Conseil régional 80%	10.000
		Autofinancement 20%	2.500 €
Total	12.500 €	Total	12.500 €

- De solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 10.000 € (dix mille euros) ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-39-01

Objet : Fête du Parc 2008 – régularisation budget

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est rappelé le souhait des parcs, concernant les frais complémentaires engagés par le Parc lors de la Fête des Parcs 2008, partagé par la Région, en réunion le 4 mai dernier de demander un budget de 3.000 € incluant le montant des frais remboursés aux participants au repas, l'achat de denrées complémentaires, lors de la fête 2008, le budget temps/homme imprévu qui a du être alloué à la régularisation de la situation.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 3.000 € (trois mille euros) ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-40

Objet : Feuille de route du Comité territorial de l'Eau

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération du 8 décembre 2008, le Comité territorial de l'eau des Alpilles a été créé.
- Que ce Comité, réuni le 16 avril 2009 pour la première fois, a désigné ses rapporteurs pour le comité syndical :
 - Nicolas CORONAT, Association syndicale autorisée du canal de la Vallée des Baux,
 - Catherine DUPUIS, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Que cette réunion a été l'occasion de présenter un projet de feuille de route pour ce comité (ci-annexé) qui a été adopté par les membres du Comité territorial de l'Eau
- Que, sur cette base, il est demandé au comité syndical de se prononcer sur l'adoption de cette feuille de route pour le Comité territorial de l'eau, pour la période avril - décembre 2009.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter la feuille de route du Comité territorial de l'Eau ci-annexée, pour la période avril – décembre 2009 ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

COMITE TERRITORIAL DE L'EAU DES ALPILLES : Feuille de route

<u>Historique</u>	<p>L'objectif 16 de la charte prévoit la mise en place d'un cadre pour la gestion globale de l'eau. Cette gestion passe notamment par la création d'un groupe de gestion globale de l'eau. Cette action est inscrite dans le plan d'action triennal et dans le Plan Local Energie Environnement des Alpilles (action 2.1).</p> <p>La charte prévoit l'insertion de ce groupe de travail transversal sur le thème eau dans le dispositif de concertation comme un appui aux réflexions des commissions. Il est donc force de propositions. Il tient lieu d'une fonction de référent dès lors que le thème de l'eau est abordé. Ce groupe se positionne comme lieu où, par délégation des commissions, s'élabore la proposition de politique globale de l'eau du parc. Comme pour le reste du dispositif de concertation, les propositions émanant de ce groupe sont transmises vers le Comité syndical et assorties des avis des autres commissions.</p>
<u>Plan de travail de avril 2009 à décembre 2009</u>	<p>Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le comité syndical charge les commissions ou Comité du plan de travail suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc 2. Réflexions sur les actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc 3. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions ou Comité 4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)
1. Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions 2008 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc	<ul style="list-style-type: none"> - CONSERVER LES HABITATS NATURELS REMARQUABLES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation d'une réflexion pour favoriser une gestion globale et concertée des Anciens marais des Baux - L'EAU, UNE RESSOURCE PRECIEUSE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enjeux sur la gestion de l'eau, une stratégie et un programme d'actions basées sur le recensement global des données actuelles ✓ Améliorer l'efficacité du réseau des canaux agricoles - FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES ECONOMIES D'ENERGIE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en oeuvre du Plan Local Energie Environnement du PNR des Alpilles (Partie EAU)
2. Actions 2009 du Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc	<p>Sur la base du Plan d'action triennal 2008-2010 établi par les commissions, proposition d'évolution des actions présentées, de précision des objectifs à atteindre et des modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation...).</p>

<p>3. Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ préciser une stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre de la politique de gestion globale de l'eau du parc, ✓ formuler un avis sur le cahier des charges de l'état des lieux de la connaissance sur l'eau sur le territoire du Parc (à noter que, compte tenu du découpage des bassins versants, cette action devra être menée au-delà des limites actuelles du PNRA) <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mémo : cette étude vise à recenser tous les travaux réalisés sur le territoire du Parc afin de créer une base de connaissance commune permettant la définition de la stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre de la politique Eau du Parc. ✓ donner des avis sur les études et projets actuellement en cours : <ul style="list-style-type: none"> ↳ études hydrauliques globales sur les bassins versants Sud et Nord Alpilles : ces études conduisent à des schémas d'aménagement pour endiguer le risque inondation mais ouvrent plus largement sur les questions de gouvernance autour de la gestion globale de l'eau sur le territoire du parc. ↳ étude ASA Vallée des Baux/CNR : cette étude vise à sécuriser la ressource en eau pour l'irrigation agricole et à développer les réseaux d'irrigation sur le Sud Alpilles. ↳ étude anciens marais des Baux : cette étude a pour but d'ouvrir la réflexion sur l'avenir des anciens marais des Baux en montrant que l'activité économique est compatible avec la gestion d'un milieu naturel riche ↳ réduction des pesticides en zones humides : suite d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau à développer sur les anciens marais des Baux ✓ Une communication pourra également être proposée sur les études type Plan Rhône
<p>4. Traitement de questions d'actualité</p>	<p>Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le Comité syndical donnera à la commission ou au Comité concerné(e) le cadrage nécessaire à son travail.</p>



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-41

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'étude de stratégie foncière sur le territoire du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération N°2009-21, le Bureau syndical réuni en séance du 21 avril 2009 a décidé d'attribuer au Bureau d'études AID Observatoire associé avec la SAFER, le marché de mise en œuvre de la politique foncière et d'élaboration d'une stratégie foncière sur le territoire du Parc,
- Que cette mission fait partie des 5 priorités stratégiques inscrites dans la charte du Parc et que sa mise en œuvre exige donc de s'entourer de toutes les compétences possibles,
- Qu'en particulier, il est fondamental pour le Syndicat Mixte de gestion du Parc de pouvoir se donner les moyens d'avoir un pilotage rigoureux et efficace de cette mission pendant toute sa durée, et en particulier de doter la maîtrise d'ouvrage de compétences spécifiques dans le domaine du foncier, en complément de celles qui lui seront apportées par le bureau d'études prestataire,
- Que l'Etat nous a fait savoir qu'il attachait beaucoup d'importance au travail engagé sur le territoire du Parc des Alpilles auquel il propose de participer selon 2 modalités complémentaires :
 - Attribution au Syndicat Mixte de gestion du Parc d'une subvention de 10 000 €, permettant la mobilisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès du Parc. Cette subvention sera accordée au taux de 80 %, l'autofinancement étant apporté par le Syndicat Mixte sous forme de prestations intellectuelles. Il n'y aura donc aucune contre partie financière du Syndicat Mixte sur cette mission.
 - Mobilisation et mise à disposition du CETE Méditerranée pour assurer cette mission d'AMO.
- Que pour rappel, le CETE Méditerranée est le bureau public d'études et d'ingénierie du Ministère de l'Equipement, qui a développé au fil des années une véritable spécialité et a acquis un savoir faire et une renommée importante dans le domaine du foncier, notamment en région PACA en participant, en réalisant ou en accompagnant de nombreuses études cadres,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'accepter le principe d'une mission d'AMO auprès du Syndicat Mixte sur la question du foncier pour la durée de l'étude de définition de la stratégie foncière,**
- **De solliciter auprès de l'Etat (DREAL) une subvention couvrant la totalité de cette mission, soit 10 000 €,**
- **D'engager toutes démarches nécessaires à la mobilisation du CETE pour réaliser cette mission d'AMO,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermy Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-42

Objet : Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier de partenariat avec le CAUE,
- Qu'en effet, ce partenariat, par le biais de deux conventions, permettra de bénéficier immédiatement des prestations du CAUE concernant la Directive Paysage Alpilles et la Maison du Parc.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier de partenariat avec le CAUE ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermay Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-43

Objet : Adhésion du parc naturel régional des Alpilles au CAUE des Bouches du Rhône

Monsieur le Président expose :

- Que le CAUE est une association à but non lucratif créé par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le conseil général des Bouches du Rhône en 1980, qui est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement,
- Que le CAUE est évoqué à de nombreuses reprises dans la charte du Parc comme étant un partenaire potentiel essentiel de l'action du Parc dans les domaines précités,
- Qu'en complément aux adhésions individuelles des Communes au CAUE, il serait nécessaire que le syndicat mixte de gestion du Parc puisse également adhérer en tant que tel pour développer des missions spécifiques à l'échelle du territoire du parc,
- Qu'en contre partie de cette adhésion, le CAUE pourrait notamment participer à la mise en œuvre de la DPA aux cotés de l'équipe du Parc, procéder à une assistance architecturale, accompagner le Parc dans sa démarche aux cotés des Communes lors de l'élaboration des PLU,...
- Que cette adhésion se matérialisera par une convention précisant contenu et moyens affectés à la mission,
- Que cette convention prévoit une participation financière du syndicat mixte de gestion du Parc pour toute sa durée et qu'elle expirera le 31 décembre 2010, le renouvellement étant prévu par tacite reconduction,
- Que cette convention d'adhésion prévoit la possibilité pour le syndicat mixte de gestion du Parc de demander au CAUE des actions plus précises dépassant la mission contractuelle de conseil et que ces actions complémentaires feront l'objet de convention spécifique ainsi que d'une participation financière du syndicat mixte permettant de couvrir une partie des frais engagés pour cette mission,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver la convention d'adhésion au CAUE telle qu'elle figure en annexe à cette délibération,**
- **D'attribuer le montant correspondant à l'exercice 2009 et de prévoir l'inscription de la dépense prévisionnelle en découlant au BP 2010,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 juin 2009

Le vingt trois juin de l'année deux mille neuf, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni à Saint Rémy de Provence – Salle d'Honneur, sous la Présidence de Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, René Drevot – Conseiller municipal de Fontvieille, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jean-Louis Villermey Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Pierre Santoire – Maire de Mouriès, Wilma Bosquet – Conseillère municipale de Mouriès, Claudette Zavagli – Maire-adjoint d'Orgon, Ulysse Teixeira – Maire-adjoint de Saint Etienne du Grès, Christian Niox – Conseiller municipal de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Pierre Girieud – Conseiller municipal d'Eyguières, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Hervé Chérubini – Conseiller général, Andrée Reversat – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence.

Etaient également présents :

Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Monique Ricard – Présidente de la commission Connaissance et Vie du territoire, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du territoire, Jean-Claude Picard – rapporteur de la commission Aménagement du territoire et Qualité de la vie, Michèle Lacroix – rapporteur de la commission Entreprise, Commerce, Artisanat, Roland Michel – rapporteur de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission Connaissance et Vie du territoire, Anne-Catherine Privat-Madelin – Chargée de mission Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysages, Laurent Filipozzi - Chargé de mission Gestion des ressources, Eau, Air, Energie, Déchets, Lydie Defos du Rau – Chargée de mission Tourisme durable, Virginie Brunet-Carbonero – Chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines, Jean-Marc Bertrand – Chargé de mission Développement agricole durable.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud - Conseillère régionale, Stéphanie Van Muysen, - Conseillère régionale, Mireille Henry – Maire-adjoint de Saint Martin de Crau.

DELIBERATION N° CS-2009-44

Objet : convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage CAUE/PNRA pour la maison du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que le syndicat mixte de gestion du parc a acquis une propriété à Saint Rémy de Provence pour en faire la Maison du Parc,
- Que le Parc souhaite faire de la réhabilitation de ce site (extension/construction/jardin) une vitrine en termes de qualité environnementale, de construction durable, de gestion économe des ressources, à l'attention des acteurs du territoire,
- Qu'en adhérant à la charte CODEBAQUE dès sa création, le Parc a clairement confirmé son ambition dans ce dossier,
- Que la phase de programmation engagée sur ce projet est arrivée à son terme et qu'il s'agit dorénavant d'enclencher sur la phase opérationnelle,
- Que dans ce cadre, le Parc souhaite s'entourer de toutes les compétences possibles au profit d'un projet d'exception dont le rayonnement doit largement dépasser le territoire du parc,
- Que le Syndicat mixte de gestion du parc souhaite donc solliciter le CAUE pour l'aider dans cette phase,
- Que le CAUE interviendra en conseil et en aide auprès du syndicat mixte, dans le cadre de l'adhésion de celui-ci au CAUE,
- Que le contenu de la mission sera détaillé dans une convention spécifique, mais que celui-ci portera sur 2 phases : accompagnement du CAUE sur le programme, et accompagnement du CAUE sur la phase opérationnelle,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu la convention ci-annexée,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le CAUE et le Parc sur le dossier de Maison du Parc, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,**
- **D'attribuer la participation correspondante,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve